



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Série E.300

Supplément 6
(11/1988)

SÉRIE E: EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU,
SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS

Exploitation du service international

**Préparation des renseignements à fournir aux
usagers en partance pour l'étranger**

Recommandations UIT-T de la série E.300 –
Supplément 6

(Antérieurement Recommandations du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE E
**EXPLOITATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, EXPLOITATION DES
SERVICES ET FACTEURS HUMAINS**

EXPLOITATION DES RELATIONS INTERNATIONALES	
Définitions	E.100-E.103
Dispositions de caractère général concernant les Administrations	E.104-E.119
Dispositions de caractère général concernant les usagers	E.120-E.139
Exploitation des relations téléphoniques internationales	E.140-E.159
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.160-E.169
Plan d'acheminement international	E.170-E.179
Tonalités utilisées dans les systèmes nationaux de signalisation	E.180-E.189
Plan de numérotage du service téléphonique international	E.190-E.199
Service mobile maritime et service mobile terrestre public	E.200-E.229
DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES RELATIVES À LA TAXATION ET À LA COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL	
Taxation dans les relations téléphoniques internationales	E.230-E.249
Mesure et enregistrement des durées de conversation aux fins de la comptabilité	E.260-E.269
UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL POUR LES APPLICATIONS NON TÉLÉPHONIQUES	
Généralités	E.300-E.319
Phototélégraphie	E.320-E.329
DISPOSITIONS DU RNIS CONCERNANT LES USAGERS	E.330-E.349
PLAN D'ACHEMINEMENT INTERNATIONAL	E.350-E.399
GESTION DE RÉSEAU	
Statistiques relatives au service international	E.400-E.409
Gestion du réseau international	E.410-E.419
Contrôle de la qualité du service téléphonique international	E.420-E.489
INGÉNIERIE DU TRAFIC	
Mesure et enregistrement du trafic	E.490-E.505
Prévision du trafic	E.506-E.509
Détermination du nombre de circuits en exploitation manuelle	E.510-E.519
Détermination du nombre de circuits en exploitation automatique et semi-automatique	E.520-E.539
Niveau de service	E.540-E.599
Définitions	E.600-E.649
Ingénierie du trafic des réseaux à protocole Internet	E.650-E.699
Ingénierie du trafic RNIS	E.700-E.749
Ingénierie du trafic des réseaux mobiles	E.750-E.799
QUALITÉ DE SERVICE: CONCEPTS, MODÈLES, OBJECTIFS, PLANIFICATION DE LA SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT	
Termes et définitions relatifs à la qualité des services de télécommunication	E.800-E.809
Modèles pour les services de télécommunication	E.810-E.844
Objectifs et concepts de qualité des services de télécommunication	E.845-E.859
Utilisation des objectifs de qualité de service pour la planification des réseaux de télécommunication	E.860-E.879
Collecte et évaluation de données d'exploitation sur la qualité des équipements, des réseaux et des services	E.880-E.899

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Supplément 6 aux Recommandations UIT-T de la série E.300

Préparation des renseignements à fournir aux usagers en partance pour l'étranger

Résumé

Ce supplément énumère les différentes informations à inclure dans une brochure à distribuer aux passagers ayant prévu d'effectuer un voyage à l'étranger pour les informer des procédures téléphoniques locales inhabituelles.

Source

Le supplément 6 a été approuvé à Melbourne (1988) et a été publié à l'origine dans le fascicule II.2 du Livre Bleu.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente publication, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente publication puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des publications.

A la date d'approbation de la présente publication, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente publication. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Supplément 6 aux Recommandations UIT-T de la série E.300

Préparation des renseignements à fournir aux usagers en partance pour l'étranger

Compte tenu du fait que certaines Administrations ont estimé qu'il était souhaitable de fournir des renseignements, généralement sous la forme d'une brochure, à l'intention de leurs usagers qui projettent de se rendre à l'étranger, il est suggéré d'y faire systématiquement figurer les éléments suivants:

- i) des renseignements permettant à un visiteur qui se trouve dans un pays dont tous les publiphones ne permettent pas l'établissement de communications internationales, de reconnaître ceux d'où l'on peut téléphoner à l'étranger;
- ii) le mode opératoire à appliquer à partir des publiphones du pays de séjour, et notamment les instructions pour établir des communications automatiques, avec un exemple des chiffres à composer, à savoir: préfixe international, indicatif de pays, indicatif interurbain (le cas échéant) et numéro de l'abonné. Toute procédure inhabituelle est à mentionner plus particulièrement, notamment la nécessité d'omettre la composition du préfixe interurbain utilisé dans le pays de destination;
- iii) l'indication que l'utilisateur risque d'entendre des tonalités et des annonces enregistrées qui ne lui sont pas familières (voir l'annexe A à la Recommandation E.121 donnant des indications pour l'identification de ces tonalités);
- iv) l'existence éventuelle d'une tonalité de numérotation supplémentaire, avec indication de l'endroit, dans la séquence de numérotation, où il doit l'attendre;
- v) la description du signal avertissant l'utilisateur que la durée de communication correspondant à la taxe versée arrive à expiration.

Parmi les autres renseignements que l'on peut juger souhaitable de fournir, on peut citer:

- a) la différence entre l'heure du pays du domicile et celle du pays de séjour;
- b) l'intérêt qu'il y a pour l'utilisateur, s'il veut composer le bon numéro téléphonique dès la première tentative, de le noter par écrit avant d'entamer la manoeuvre d'établissement de la communication internationale;
- c) les renseignements sur la façon dont le visiteur peut être appelé par téléphone à partir de son propre pays.

Les moyens propres à favoriser la diffusion des brochures contenant les renseignements sont, notamment, leur mise à la disposition du public dans les halls de départ des aéroports, la publicité par l'intermédiaire des services de télécommunications, des bureaux d'information et des agences de voyage.

On observera qu'il n'existe pas encore de preuve irréfutable en mesure d'indiquer si la diffusion de brochures contenant les renseignements mentionnés ci-dessus contribue à l'établissement de communications téléphoniques internationales efficaces.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication